

D é m a r c h e e t o b j e c t i f s

« L'architecture est une expression de la culture. La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels et urbains

ainsi que du patrimoine, sont d'intérêt public. »
(Loi sur l'architecture du 3 janvier 1977 – article 1er)

Une mission des CAUE : sensibiliser à la qualité du cadre de vie par la valorisation d'opérations exemplaires conduites dans notre région

Dans le cadre de leur mission de sensibilisation à la qualité de l'architecture, les CAUE (Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) du Doubs, du Jura, de la Haute-Saône, la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes ont organisé, en relation avec des acteurs régionaux (Maison de l'architecture, FFB, CAPEB, Fondation du patrimoine, ADEME, Conseil Régional) la démarche : « **Regards sur l'architecture et l'aménagement en Franche-Comté** »

L'initiative a pour but de valoriser le savoir-faire et les compétences des concepteurs et des entreprises ainsi que la qualité des relations entre la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre.

L'appel à projet lancé au cours de l'année 2014 a permis de recueillir 75 projets construits ou aménagés en Franche-Comté. Une commission technique élargie, dont l'avis a été conforté par des visites de réalisations, a désigné 30 opérations remarquables, qui sont présentées de manière détaillée sur ce site.

Les **Prix Architecture et Aménagement du Public** seront décernés à partir du vote en ligne. En consultant ce site, chacun pourra découvrir les 30 réalisations présentées en 6 catégories :

- maison individuelle,
- habitat groupé,
- équipement public scolaire et petite enfance,
- équipement public à vocation culturelle, touristique et de loisirs,
- lieu de travail,
- espace public et aménagement urbain.

Chacun des 30 projets est présenté à partir de photographies, plans, note explicative et vidéo de 2 minutes. Le projet emportant le plus de voix dans chacune des catégories sera désigné « Prix du Public ». Une cérémonie de remise des prix sera organisée au salon de l'Habitat à Besançon, à Micropolis, le 17 octobre 2015.

Infos pratiques :

- découvrez les projets plus en détail en cliquant sur les vignettes au sein de chaque catégorie (fiche signalétique du projet, texte de présentation par l'architecte lui-même, photographies, plans et vidéo),

- votez pour vos projets préférés (3 projets classés par ordre de préférence, au sein de chaque catégorie), en cliquant sur le bouton « votez » puis en remplissant les fenêtres de classement par ordre, votre projet préféré ayant le numéro 1,

- laissez des commentaires si vous le souhaitez, en cliquant sur « donnez votre avis », dans la page spécifique à chaque projet.

Règles de bonne conduite :

Votes :

L'administrateur du site n'acceptera qu'un seul ensemble de votes par adresse mail.

Les votes sont anonymes, sauf pour l'administrateur du site, qui en assure la confidentialité.

Les votes repérés comme « anormaux », de type lobbying (votes massifs concentrés sur un seul projet dans un laps de temps court par exemple) pourront être invalidés en tout ou partie et après analyse statistique par la commission technique élargie qui assure le suivi et la bonne tenue du projet depuis son origine.

Commentaires :

Les commentaires que vous rédigerez ne seront publiés sur le site qu'après validation par l'administrateur. Celui-ci valide régulièrement les commentaires, sans pour autant qu'un délai soit imposé. Les commentaires, même validés par l'administrateur, restent de la responsabilité de leurs auteurs. Ils doivent être rédigés dans un langage respectueux, accepter les différences de vues, d'opinions et de jugement, ne pas tendre à la diffamation. Tout message à caractère publicitaire ou commercial sera invalidé. Les liens vers d'autres sites sont interdits. Les abréviations de type SMS sont à proscrire, un style d'écriture correct est de mise. L'administrateur se réserve le droit de valider ou d'invalider tout ou partie d'un commentaire qui ne respecterait pas ces règles de bonne conduite, sans justification ni notification, dans le respect de la pluralité des opinions.

La clôture du vote est fixée au dimanche 20 septembre, n'attendez pas le dernier moment !